

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents 2024-2025



À notre école

L'école l'Équipage priorise trois valeurs dont la collaboration, le respect et la bienveillance. Ces valeurs sont connues par les 451 élèves qu'on accueille quotidiennement. De plus, de belles affiches exposent ces valeurs et les comportements attendus en lien avec celles-ci.

Notre mission : L'école, la famille et la communauté : tout un équipage derrière chaque élèves pour favoriser sa réussite.

Notre vision : L'école l'Équipage, en collaboration avec les familles et la communauté, est un milieu accueillant visant le développement global des élèves, et ce, dans le souci de favoriser l'émergence de citoyens cultivés et responsables, à l'ère du numérique. La vision, la mission et les valeurs de l'Équipage démontrent à quel point la collaboration des parents est essentielle à la réussite éducative. Pour assurer le bien-être et la sécurité de tous, nous révisons annuellement et appliquons le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.

Portrait de situation

Pendant l'année scolaire 2023-2024, nous avons eu 7 déclarations d'événements. Ceux-ci se déroulent habituellement dans la cour d'école et lors des parcours d'autobus. De plus en plus, les conflits se déroulent sur les réseaux sociaux.

Annuellement, nous envoyons un questionnaire à tous les parents afin de connaître leur opinion concernant le sentiment de sécurité à l'école.

De plus, tous les élèves du primaire répondent à un sondage Forms afin de réguler les moyens mis en place et s'assurer du bien-être des élèves.

L'arbre des valeurs est toujours notre système d'émulation école afin de promouvoir le respect, la collaboration et la bienveillance.

Priorités

Priorité 1 : Uniformiser la gestion des comportements avec une mise à l'essai de l'arbre décisionnel et du tableau de gradation des comportements.

Priorité 2 : Développer le sentiment d'appartenance des élèves en créant sept activités communes pour tous les élèves de l'école.

Priorité 3 : Mise en place d'un système d'animation lors des récréations en élaborant le programme Acti-Leaders pour animer sur la cour d'école lors des récréations en matinée.

Priorité 4 : Tous les membres du personnel de l'école suivront une formation offerte par le ministère de l'Éducation pour contrer la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel d'ici Noël.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel (VACS), s'il y a lieu.

Actuellement, nous n'avons pas de données concernant les VACS. Néanmoins, nous souhaitons développer un partenariat avec des organismes de la région. Sur le site web de l'école, une conférence à l'intention des parents et des enfants est disponible concernant la gestion des écrans.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

Conflit

Le conflit est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Il peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

“Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**.”

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Intimidation

“Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.”

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Violence à caractère sexuel

“toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique.”

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Nos moyens

Tout d'abord, tous les élèves de l'école bénéficieront du programme Parapluie, un programme de prévention pour contrer la violence et l'intimidation élaboré par le service de police de la ville de Gatineau. De plus, les élèves de 6e année auront une animation du policier éducateur en lien avec ce programme.

Ensuite, tous les élèves de l'école apprennent à développer des habiletés socioémotionnelles et à prévenir l'intimidation grâce aux ateliers Moozoom.

À la bibliothèque, une panoplie d'albums jeunesse en lien avec les valeurs de l'école est disponible.

Le code de vie et les règles de fonctionnement du service de garde sont publiés sur le site web de l'école.

Un comité de parents travaillent à la création d'une plateforme afin de vendre des vêtements arborant le logo de l'école afin d'augmenter le sentiment d'appartenance des élèves.

Tous les TES et PEH de l'école seront formés pour intervenir lors des VACS.

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.

Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Faire ÉQUIPE

pour le bien-être de tous

Premièrement, le plan de lutte et le document informatif aux parents sont publiés sur le site web de l'école.

Deuxièmement, la communication et la collaboration famille-école sont très importantes pour nous. C'est en faisant équipe que nous pouvons trouver les solutions et pouvons soutenir l'élève dans les différents moyens à mettre en place à l'école comme à la maison.

Nous collaborons aussi avec l'organisme Dimension sportive et culturelle pour offrir des ateliers pendant l'heure du dîner pour les élèves du préscolaire à la 6e année.

Il peut aussi arriver que CISSSO peut aussi soutenir l'école et les familles.

Finalement, la conférence en lien avec la gestion des écrans offerte par Sergent Fournel est disponible sur le site web de l'école.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou VACS est constaté

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.

Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous.

Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

Mesures de soutien et d'encadrement

Elève victime : S'assurer de la sécurité et du bien-être de l'élève, s'assurer que la victime n'est pas en contact avec l'auteur, assurer la confidentialité de la situation et de l'identité de l'élève, valoriser le comportement de dénonciation et établir un plan de sécurité.

Elève auteur : S'assurer d'aucun contact avec la victime, rencontre avec les intervenants ou la direction afin d'entendre la version des faits, mettre des mesures en place afin de rectifier la situation et définir les stratégies pour mettre fin au comportement. L'implication des parents est essentielle.

Elève témoin : Valoriser le comportement de dénonciation, sensibiliser l'élève au rôle de témoin actif, rencontre avec les intervenants ou la direction et s'assurer de la confidentialité et la sécurité de l'élève.

Suivi

-Technique 2-1-1 (2 jours, 1 semaine et 1 mois après l'événement afin de s'assurer du bien-être des élèves ;

-Vérification et suivi des dénonciations dans la boîte aux lettres au centre d'intervention ;

-Analyse de la situation par les intervenants de l'école ;

-Suivi auprès des élèves concernés ;

-Suivi aux parents ;

-Consignations des événements et des interventions dans le logiciel Optanai ;

-Implication du policier éducateur selon la situation ;

-Implication de ressources externes selon la situation.

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

- Communication aux parents ;
- Rencontres avec l'intervenant du centre d'intervention ;
- Interventions du policier éducateur ;
- Fiche de réflexion ;
- Lettre d'excuse ou geste réparateur ;
- Contrat d'engagement de l'élève ;
- Rencontre avec la direction ;
- Retrait du service (dîneurs, service de garde, autobus, etc.).
- Suspension à l'interne ou à l'externe ;
- Rencontre avec la direction, l'enseignant, les parents et l'élève.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Les élèves peuvent communiquer oralement ou à l'écrit (boîte à cet effet au local du centre d'intervention avec l'intervenant du centre d'intervention.

Les élèves peuvent aussi communiquer oralement avec tous les membres du personnel de l'école.

Les parents peuvent communiquer par téléphone (819) 503-8022 ou par courriel à equipage@cssd.gouv.qc.ca à tout moment.

Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction: Sonia Cloutier

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Isabelle Roy, direction adjointe
Roxane Pomerleau, TES

CSS ou CS

Personne responsable du traitement des plaintes

Marie-Hélène Gauthier
ssgt@cssd.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)
1 833 420-5233 (appel et texto)
info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Service de police

(819) 459-9911

CIUSSS ou CISSS

(819) 966-6000 ou 811

Centre d'aide aux victimes

(819) 778-3555
1-800-331-2311

Ligne Parents

1-800-361-5085
www.ligneparents.com

Commission des services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

(819) 776-6060

Date d'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence par CÉ le 11 décembre 2024.

Document de travail développé par Martine Veillette, ps.éd. et Nathalie Bourgault, ps.éd., pour le comité national ASR-CVI 2024